

Livre blanc

Posséder une entreprise en Suisse en tant que résident étranger

Les 5 étapes pour ne pas commettre d'erreurs

Sommaire

1. Introduction
2. Pourquoi la Suisse ?
3. Étape 1 : Choisir la forme juridique adaptée
4. Étape 2 : Constituer et financer votre entreprise
5. Étape 3 : Domiciliation et adresse en Suisse
6. Étape 4 : Mettre en place une administration (CFO) efficace
7. Étape 5 : Respecter les obligations légales et contractuelles
8. Conclusion & Contact

1. Introduction

Créer et détenir une entreprise en Suisse, même en étant non-résident, est un gage de prestige et de stabilité. Toutefois, il existe des étapes essentielles à respecter pour éviter tout écueil juridique, financier ou administratif.

Ce livre blanc vous présente les cinq grandes étapes pour réussir la création et la gestion d'une entreprise suisse, conformément aux meilleures pratiques et dans le respect des Conditions Générales et du Contrat de Service de **Mercury Strategy**.

2. Pourquoi la Suisse ?

La Suisse se distingue par :

- **Une stabilité politique et économique reconnue**
Les changements de législation y sont prévisibles et modérés.
- **Une réputation de qualité**
Le "label suisse" confère une crédibilité internationale.
- **Un environnement business friendly**
Fiscalité claire, administration efficace et confidentialité respectée.
- **Une image de marque solide**
Détenir une société suisse peut renforcer votre position vis-à-vis de votre réseau professionnel et social, où que vous soyez dans le monde.

Pour les entrepreneurs et investisseurs étrangers, cette combinaison offre une plateforme de croissance et de sécurité unique.

3. Étape 1 : Choisir la forme juridique adaptée

En Suisse, deux formes principales sont généralement retenues par les non-résidents :

La Société Anonyme (SA)

- **Capital minimum** : 50'000 CHF
- **Statuts formels, protection des actionnaires et image haut de gamme**
- **Idéale pour** : Les entrepreneurs recherchant une crédibilité internationale et une gouvernance stricte

La Société à Responsabilité Limitée (Sàrl)

- **Capital minimum** : 20'000 CHF
- **Plus flexible, mais généralement moins “prestigieuse” qu’une SA**
- **Souvent choisie pour** : Des activités plus modestes

Clé de réussite : Analyser vos objectifs (prestige, taille, budget, obligations légales) avec un conseiller spécialisé. Pour un positionnement haut de gamme et une stabilité accrue, la SA est souvent la forme privilégiée.

4. Étape 2 : Constituer et financer votre entreprise

Les formalités de constitution

1. **Rédaction des statuts**
Ces documents juridiques décrivent l’objet et la structure de la société.
2. **Ouverture d’un compte de consignation**
Permet de déposer le capital minimum requis.
3. **Acte notarié et enregistrement au Registre du Commerce**
Confirme et valide officiellement la création de la société.

Le financement

- **Capital de base** : Assurez-vous de disposer des fonds nécessaires (par exemple, 8'000 USD couvrant en partie les frais initiaux, puis le dépôt du capital nominal).
- **Budget mensuel** : Intégrez ~500 USD par mois pour la maintenance de l’entreprise (administration, domiciliation, etc.), selon l’ampleur de vos activités.

Clé de réussite : Faire appel à un prestataire compétent qui maîtrise les démarches suisses et les exigences pour les ressortissants étrangers, comme **Mercury Strategy**.

5. Étape 3 : Domiciliation et adresse en Suisse

Toute entreprise suisse doit disposer :

- **D’une adresse de siège social**
Obligatoire pour l’inscription au Registre du Commerce.
- **D’un point de contact fiable**
Permet de recevoir le courrier et les notifications officielles.

Opter pour une domiciliation ou un bureau virtuel vous permet de :

- Réduire les coûts d'infrastructure.
- Bénéficier d'un service de réception, de numérisation et de réexpédition du courrier.
- Maintenir une adresse juridique conforme.

Clé de réussite : Vérifiez que le service de domiciliation respecte la confidentialité et vous représente correctement auprès des autorités. Référez-vous à notre Contrat de Service de **Mercury Strategy** pour plus de précisions.

6. Étape 4 : Mettre en place une administration (CFO) efficace

Une bonne gestion financière est cruciale, surtout si vous résidez hors de Suisse. Un CFO externe ou un service d'administration fiduciaire couvre :

- La comptabilité (entrées, sorties, TVA, bilans)
- L'établissement des rapports financiers et budgétaires
- Les déclarations fiscales dans les délais
- La liaison avec les banques et organismes officiels

Clé de réussite : Faire appel à un service d'administration mensuelle (ex. 500 USD/mois) garantit un suivi rigoureux de vos obligations. Cette externalisation est souvent plus économique qu'une embauche locale, tout en bénéficiant de l'expertise suisse.

7. Étape 5 : Respecter les obligations légales et contractuelles

Pour préserver la crédibilité et le statut de votre entreprise, vous devez :

- Tenir une comptabilité conforme aux normes suisses (Code des Obligations).
- Déclarer vos revenus et payer les impôts dans les délais.
- Suivre les lois relatives aux travailleurs et assurances sociales si vous embauchez.
- Adhérer aux dispositions de notre **Contrat de Service** et de nos **Conditions Générales**.
- Renouveler ou adapter votre mandat si votre entreprise évolue ou si vos objectifs changent.

Clé de réussite : Communiquez régulièrement avec votre fiduciaire ou CFO externe pour éviter les retards et les manquements. Vous restez responsable des données et justificatifs transmis.

8. Conclusion & Contact

Posséder une société en Suisse en tant que résident étranger peut être un atout stratégique, tant pour votre image que pour sécuriser vos actifs. Pour tirer pleinement

parti des avantages helvétiques sans commettre d'erreurs coûteuses, suivez attentivement les cinq étapes présentées :

1. Choisir la bonne forme juridique
2. Constituer et financer l'entreprise correctement
3. Disposer d'une domiciliation fiable
4. Mettre en place une administration (CFO) solide
5. Respecter les obligations légales et contractuelles

Pour plus de détails ou pour être accompagné dans votre projet, n'hésitez pas à contacter **Mercury Strategy** :

- **Site web** : <https://mercury-strategy.com>
- **E-mail** : info@mercury-strategy.com
- **Téléphone** : +41 78 647 48 72

Ce livre blanc a pour but de présenter de manière concise les principaux aspects liés à la création et la gestion d'une société suisse pour les non-résidents. Il ne remplace pas un conseil personnalisé. Pour des informations complètes, référez-vous à nos documents contractuels, à nos **Conditions Générales** sur <https://mercury-strategy.com/legal>, ou consultez un professionnel.